

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

---

Ministère de l'économie, des finances  
et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique

---

## **Arrêté du 11 mars 2026 modifiant l'arrêté du 23 mai 2025 portant nomination au Bureau Central de Tarification**

NOR : ECOT2606899A

**Le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle,  
énergétique et numérique,**

Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau Central de Tarification ;

Vu l'arrêté du 23 mai 2025 portant nomination au Bureau Central de Tarification ;

Vu le code des assurances, notamment son article R.250-1 ;

**Arrête :**

### **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres du Bureau Central de Tarification lorsqu'ils statuent en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L.215-1 et L.215-2 du code des assurances, en qualité de représentants des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Mickaël LEFEUVRE (Allianz), titulaire en remplacement de M. Paul CHEVASSUT (Allianz) ;

Mme Marine BISCONS (Allianz), suppléante.

### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin Officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 11 mars 2026.

Pour le ministre et par délégation :  
Le Sous-directeur des assurances,

P. GUYONNET-DUPERAT